



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

zones sensibles

Question écrite n° 72143

Texte de la question

M. Gérald Darmanin attire l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la suspension des accompagnements éducatifs dans les collèges qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire. En effet, l'inspecteur de l'académie du Pas-de-Calais a décidé de suspendre les accompagnements éducatifs dans les collèges qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire. Cette suspension serait réellement désastreuse pour de nombreux élèves. Or ces accompagnements permettent aux établissements scolaires d'offrir aux élèves des aides aux devoirs, de remédiations dans toutes les disciplines ainsi que des activités culturelles en dehors des heures de cours. S'il est important de donner des moyens supplémentaires pour les établissements du réseau d'éducation prioritaire, il ne faut pas oublier qu'il y a des élèves en difficultés dans tous les établissements, et pas seulement ceux-ci. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer si le Gouvernement envisage d'intervenir pour maintenir ces accompagnements éducatifs qui ont plus d'une fois fait leurs preuves auprès d'élèves en difficulté.

Données clés

Auteur : [M. Gérald Darmanin](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72143

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 décembre 2014](#), page 10793

Question retirée le : 2 février 2016 (Fin de mandat)